

Lecture du texte du Coran pendant la prière

Question : Est-il permis de lire le texte du Coran pendant les prières surrogatoires des nuits de Ramadan ou pendant la prière célébrée suite à une éclipse solaire?

Réponse

Louange à Allah

Il n'y a aucun inconvénient à lire dans le Coran pendant les prières du Ramadan

parce que c'est un moyen de faire entendre aux prieurs la totalité du Coran et que des preuves tirées du Coran et de la Sunna indiquent la légalité de la lecture du Coran dans la prière. Cette lecture s'applique aussi bien à la lecture dans un livre qu'à la récitation. Il a été rapporté de façon sûre qu'Aïcha (P.A.a) donna à son esclave Dhakwan l'ordre de lui diriger la prière

surrogatoire du Ramadan et Dhakwan lisait dans le Coran. Cet événement est

rapporté par Boukhari dans son Sahih de façon suspendue mais clairement affirmative.